



Paris, le 20 avril 2018

Martine FOLTZER
Secrétaire Générale adjointe
martine.foltzer@unsa-saneer.org
Tél. : 07 84 29 48 92

Stanislas BOURRON
Directeur
Direction des Ressources Humaines

Objet : Trop-perçu dans le cadre du « transfert primes/points » pour les IPCSR

Monsieur le Directeur,

Nous avons été alertés par de nombreux IPCSR des promotions 2016 et 2017, destinataires d'un courrier transmis par le BPTS.

Ce courrier indique, sans plus d'explication, un trop-perçu dans le cadre du transfert primes/points pour lequel une retenue sera faite sur les traitements de mai et juin prochains.

Les modalités de remboursement sont importantes et très pénalisantes. En effet, pour certains agents le trop-perçu s'élève à 440 €, soit 1/3 du traitement mensuel.

Les modalités de remboursement proposées sont difficiles à supporter pour des agents encore en début de carrière et représentent jusqu'à 13 % du traitement mensuel.

L'UNSA-SANEER sollicite votre bienveillance et demande un étalement de la dette sur plusieurs mois pour les agents qui en feraient la demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

Martine FOLTZER

Copie : Bureau national



UNSA SANEER
Direction Départementale des Territoires
de Seine et Marne
BP 90074
77353 MEAUX CEDEX

